

Proposition de CHARTE de la Commune Nouvelle

I. Principes fondateurs

Les communes de Saint-Bernard du Touvet, Saint-Hilaire du Touvet, et Saint-Pancrasse ont réfléchi ensemble à un avenir commun.

Leur proximité géographique, culturelle et sociale renforce cette volonté de partage et de développement conjoint qui s'est déjà concrétisé dans plusieurs domaines.

Cette CHARTE constitue un engagement moral des élus actuels envers les habitants de leur commune; elle représente la conception que se font les élus des communes fondatrices et elle définit les grandes orientations qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette Commune Nouvelle.

II. Constats

Les communes de Saint-Pancrasse, de Saint-Hilaire du Touvet et de Saint-Bernard du Touvet constituent un ensemble humain établi sur un territoire d'exception qui a une identité géographique bien marquée, délimité précisément par son relief.

Le territoire des 3 communes occupe l'intégralité du plateau des Petites Roches, îlot de vie entièrement entouré par un environnement naturel préservé. Liées par l'histoire ancienne, notamment par les 3 centres de soins établis sur la commune de Saint-Hilaire du Touvet qui unifiaient les habitants des 3 communes dans des lieux de travail mais aussi de vie sociale et culturelle. Les centres de soin ont cessé leur activité à partir de 2008.

La proximité, les similitudes et les intérêts communs de nos 3 communes se sont concrétisés en 1993 par la création de la Communauté de Communes des Petites Roches.

Par ailleurs, nous participons à la dynamique du massif de la Chartreuse en étant ensemble membres du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Le 1^{er} janvier 2009, nos 3 communes ont intégré la Communauté de Communes du Grésivaudan.

La présence de nos 3 communes dans des structures intercommunales différentes a permis d'expérimenter la gestion de compétences communes ; ces 1ères mutualisations sont à étendre et à développer dans la dimension locale.

Il est important d'évoquer la richesse de la vie associative sur notre plateau. De nombreuses associations œuvrent dans le cadre intercommunal ; celles qui sont liées à une commune particulière ont l'habitude de fédérer leurs bénévoles lors d'évènements locaux ou exceptionnels.

La diversité de la dynamique associative et sociale qui rassemble de nombreux habitants est un des points forts du plateau des petites roches, elle peut être considérée comme étant un signal favorable au développement d'une politique locale commune. Cette politique devra tenir compte des singularités des communes fondatrices et de la nécessité de favoriser un développement équilibré sur l'ensemble du territoire.

III. Objectifs

Construire une commune forte qui permette :

- **de gagner en pouvoir d'agir**
- **d'assurer pleinement la mise en œuvre des services de proximité**
- **de peser auprès des partenaires institutionnels**

Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, solidaire, cohérent et consensuel avec un champ d'action plus vaste, plus efficace (grâce à la mutualisation des moyens) que celui des communes prises individuellement. Cette fédération sera faite en respectant l'identité, les spécificités de nos villages, de nos hameaux et de notre environnement.

Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des du Conseil Départemental, des autres Collectivités ou Etablissements publics tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la Commune Nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants.

Maintenir et développer un service public de proximité pour tous les habitants du territoire. Il s'agit de mutualiser tous les moyens humains, matériels, financiers des 3 communes permettant d'assurer le développement cohérent et rationnel, tout en conservant dans chaque commune déléguée un service public de proximité permettant de répondre aux besoins des habitants.

Gagner en cohérence d'action en se basant sur des logiques géographiques et d'organisation du bassin de vie du Plateau

Conserver l'école dans les communes fondatrices qui en possèdent une. Mutualisation et égalité des moyens pour chacun des élèves.

Assurer un développement raisonné et harmonieux de l'habitat en respectant les spécificités des villages et des hameaux. Tenir compte de la mixité sociale existante et en faire un atout, l'intégrer dans toute réflexion de développement.

Les Maires délégués seront associés aux décisions en matière d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire de leurs communes déléguées respectives.

Renforcer une répartition des équipements et des pôles d'activité sur l'ensemble du territoire qui respecte la dynamique locale existante et les engagements pris par les communes historiques. Etre attentifs à ce que cette répartition réponde aux besoins spécifiques des habitants.

Créer un CCAS unique qui devra rester attentif et apporter une aide aux populations vulnérables du Plateau. Il conviendra de veiller à ce que la composition du Conseil d'Administration soit équilibrée et représentative du nombre d'habitants de chaque commune historique.

Construire un modèle de développement du territoire suite à une mutation des activités, basé sur l'équilibre et la complémentarité des trois communes historiques en construisant des éléments d'attractivité pour développer le dynamisme

- Dynamiser l'économie locale :

La Commune Nouvelle veillera à soutenir et préserver les activités économiques de proximité actuellement existantes sur les communes fondatrices et favorisera toute création d'activité complémentaire.

- Maintenir et développer:
 - l'activité touristique : station de ski et espace ludique, funiculaire, sentiers, lieux d'accueil, manifestations notamment la Coupe Icare, ...
 - l'activité agricole, forestière, comme éléments forts de la ruralité.
 - les services de santé, les services d'aide à la personne
 - l'activité commerciale et artisanale.
 - l'activité artistique, sportive et culturelle.
- Relancer une gestion concertée des espaces naturels du Plateau.
- Soutenir les activités associatives sur l'ensemble du territoire.
- Faciliter et sécuriser les déplacements en mode doux dans et entre les villages et les hameaux.
- Poursuivre le développement d'une politique jeune de la petite enfance à l'adolescence.
- Réaliser et assurer la cohérence des actions en matière de transition énergétique et écologique.
- La Commune Nouvelle continuera à adhérer à la charte et aux actions du Parc naturel régional de Chartreuse.

Optimiser le fonctionnement de l'organisation communale

Les ressources humaines

Pour être efficiente, la Commune Nouvelle devra reprendre l'ensemble des missions en cours sur le territoire, recenser les compétences nécessaires pour remplir ces missions, évaluer les ressources disponibles, élaborer un nouvel organigramme accompagné d'un plan de formation.

Une attention particulière sera portée aux personnels dans cette phase de constitution de la Commune Nouvelle pendant la période transitoire et pour l'après 2020.

Les ressources Matérielles

Pour permettre l'optimisation de ses moyens matériels, la Commune Nouvelle procédera, dès sa mise en place, à un inventaire détaillé du matériel dans chaque commune fondatrice, tant technique qu'administratif.

La gestion du patrimoine immobilier

Un inventaire et un état des lieux des biens immobiliers de la Commune Nouvelle seront effectués pour les recenser et planifier leur affectation, les aménagements et les travaux nécessaires.

Les Principaux éléments de gouvernance validés:

Le siège: La commune de Saint-Hilaire du Touvet

Maire: Candidat de la Commune de Saint-Pancrasse

DGS: Commune de Saint-Bernard

La composition du Conseil jusqu'en 2020 sera l'ensemble des élus actuels

La conservation des communes déléguées est actée mais sans adjoints à la commune déléguée.

Il n'y a pas de conseil ou commission de la commune déléguée cependant une commission pourrait être mise en place uniquement si le besoin se fait ressentir.

Devenir des équipements communaux: Conservation de l'ensemble des équipements publics communaux

Participation des habitants: Information en continu + 2 réunions publiques (juin 2018 – septembre 2018) + Sondage sur le nom de la commune nouvelle